



## INFORMATION REGLEMENTEE

---

Paris, le 4 juin 2013

### MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC **CM-CIC Securities**

La société SALVEPAR (ISIN : FR0000124356) annonce avoir confié à CM-CIC Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Ce contrat, effectif le 12 juin 2013, est conclu pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société affecte la somme de 500.000 euros au compte de liquidité et n'apporte aucune action.

#### *A propos de Salvepar :*

Salvepar, détenue à 92% par le groupe Tikehau, est une holding d'investissement cotée à Paris au compartiment C. Salvepar mène une politique active de prises de participations minoritaires et de moyen terme dans des sociétés cotées et non cotées.

[www.salvepar.fr](http://www.salvepar.fr)

**SALVEPAR**  
**SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS,**  
**D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS**

Société anonyme au capital de 12.523.408 euros  
Siège social : 134, boulevard Haussmann - 75008 Paris  
552 004 327 RCS Paris